



PLIE

DE LA CAPI

➤ Plan Local
pour l'Insertion
et l'Emploi

www.capi-agglo.fr

CAPI

➤ Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère



Cofinancé par
l'Union européenne



➤ 1. LE PLIE DE LA CAPI, C'EST QUOI ?

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) propose un accompagnement renforcé et individualisé vers et dans l'emploi, réalisé par un(e) référent(e) de parcours au bénéfice de 175 participants qui se verront proposer des actions afin de :

- Définir un projet et/ou une reconversion professionnelle ;
- Rechercher activement une formation ;
- Réaliser des démarches d'accès à l'emploi.

L'objectif final étant l'accès à l'emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI) ou à une formation qualifiante.

➤ 2. QUI SONT LES PARTICIPANTS ?

Le PLIE s'adresse aux personnes résidant sur l'agglomération capiséroise demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus) et/ou bénéficiaires du RSA Revenu de Solidarité Active) ainsi que toute personne éloignée de l'emploi, sa situation sera étudiée.

Sur le territoire de la CAPI, une priorité est accordée aux publics féminins et/ou séniors (plus de 45 ans).

Les participants adhèrent à l'accompagnement proposé par le PLIE et souhaitent s'engager dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi durable.



➤ 3. COMMENT SE DÉROULE LE PARCOURS ?

L'entrée dans le PLIE se fait après orientation et prescription par un partenaire du territoire de la CAPI, à savoir : les agences France Travail de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine, les Relais emploi de l'Isle d'Abeau, Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier, la Mission Locale Nord-Isère, le CAP Emploi Isère ainsi que le Département de l'Isère.

Un(e) référent(e) de parcours propose à la personne de réaliser une période d'intégration, permettant de s'assurer que l'accompagnement proposé est cohérent avec les besoins et les attentes du/de la concerné(e). Les partenaires pourront valider l'entrée dans le PLIE (ou proposer un suivi et des actions plus adaptées à la situation de la personne).

Dès lors que l'entrée est validée, un accompagnement d'une durée de 24 mois est proposé. Dans ce cadre, un plan d'actions est coconstruit entre le/la référent(e) de parcours et le/la participant(e) et figure dans un contrat d'engagement signé par les 2 parties.

➤ 4. QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES ?

Le/la référent(e) de parcours propose une alternance d'entretiens individuels et d'actions thématiques. Les temps d'accompagnement sont rapprochés afin d'être dans un parcours dynamique et actif.

En complément de l'accompagnement, le PLIE propose :

- Des entretiens avec un(e) chargé(e) des relations entreprises, afin de valoriser le profil du concerné auprès des entreprises du territoire ;
- Des actions facilitant le lien avec l'entreprise, avec des visites d'entreprises, des préparations aux évènements dédiés à l'emploi, des sessions de recrutement, des simulations d'entretiens et des techniques de recherche d'emploi ;
- Des actions thématiques sur des sujets variés, pour lever les obstacles à l'emploi (bien-être, emploi et numérique, mobilité, droit du travail, ...).

Au-delà de l'offre de service du PLIE, les référent(e)s de parcours mobilisent l'ensemble des outils et mesures pouvant répondre à un besoin, sur les sujets de l'emploi, la formation, l'orientation professionnelle ou encore de la garde d'enfants et de la mobilité.

➤ 5. TÉMOIGNAGE

Lorsque je suis arrivée dans l'accompagnement du PLIE, j'avais besoin de retrouver une vie active. Ma référente de parcours m'a aidée en s'adaptant à ma situation. Je vivais depuis deux ans dans la rue et cela faisait un moment que je n'avais pas travaillé. La référente de parcours m'a très bien accompagnée, m'a aidée à rédiger un CV et m'a proposé des formations. Dans un premier temps, j'ai effectué la formation Parcours Persévérance pour remettre mes connaissances à jour et travailler sur mon projet professionnel. Cette formation m'a redonné un rythme (me lever le matin, respecter des horaires, être ponctuelle, partager avec les autres stagiaires...). J'avais très envie d'obtenir mon permis poids lourd. Le PLIE m'a donné cette opportunité en m'accompagnant sur ce projet et en me positionnant sur la formation Titre Professionnel transport routier 19 tonnes. J'ai réussi à intégrer la formation, je la termine en juillet. Il ne me reste plus qu'un stage pratique à effectuer et j'aurai mon diplôme. Je dois commencer une CDI en sep des conducteurs routiers en CDI. »

AGNÈS
41 ans

➤ 6. INFORMATIONS

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS :

- Les lundis et mardis au Centre Simone Signoret
Carré Léon Blum, 38 090 Villefontaine
- Les jeudis et vendredis au GRETA
Le Transalpin 2, 35 Avenue d'Italie,
38 300 Bourgoin-Jallieu
- Les jeudis et vendredis à l'Espace des Solidarités
6 Rue du Triforium, 38 080 L'Isle D'Abeau

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Lundi, mardi, jeudi :
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
- Mercredi :
8 h 30 - 12 h 30 / Fermé l'après-midi
- Vendredi :
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

COORDONNÉES :

- Mail : plie@capi38.fr
- Tél. : 04 74 27 28 00
06 86 71 89 06

CAPi

> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00

Fax : 04 74 27 28 00

Email : capi@capi38.fr

www.capi-agglo.fr

